

## AVIS DE CONCOURS

MINISTÈRE DE LA SANTÉ  
ET DES SPORTS

### **Avis de concours interne sur épreuves pour le recrutement de secrétaires médicaux de la fonction publique hospitalière**

NOR : SASH0940129V

Un concours interne sur épreuves aura lieu au centre hospitalier universitaire de Poitiers (Vienne), en application du 2° de l'article 20 du décret n° 90-839 du 21 septembre 1990 modifié portant statuts particuliers des personnels administratifs de la fonction publique hospitalière, en vue de pourvoir sept postes de secrétaire médical de la fonction publique hospitalière vacants dans les établissements suivants :

- centre hospitalier universitaire de Poitiers : 4 ;
- centre hospitalier Camille-Guérin de Chatellerault : 1 ;
- centre hospitalier Laborit : 2.

Peuvent être candidats les fonctionnaires et agents des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986, de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à caractère administratif. Ils doivent être en fonctions et justifier de trois années au moins de services publics.

Les candidatures doivent être adressées, au plus tard dans le délai d'un mois à compter de la date de publication du présent avis au *Bulletin officiel*, par lettre recommandée, (le cachet de la poste faisant foi), au centre hospitalier universitaire de Poitiers, direction des ressources humaines, 2, rue de la Milétrie, BP 577, 86021 Poitiers Cedex, auprès duquel peuvent être obtenus tous les renseignements complémentaires pour la constitution du dossier, les date et lieu du concours.